

Colmar, le 22 juillet 2016

Monsieur le Président
Département du Haut-Rhin
100 avenue d'Alsace
68000 COLMAR

Objet : Relance concernant la fixation de ratios pour les grades d'avancement des nouveaux cadres d'emploi des ingénieurs territoriaux et des cadres de santé territoriaux

Monsieur le Président,

Par un courrier en date du 4 avril dernier resté, sauf erreur de notre part, sans réponse à ce jour, nous attirons votre attention sur la nécessité de fixer des ratios d'avancement à la suite de l'entrée en vigueur de nouveaux décrets portant statuts particuliers des nouveaux cadres d'emploi des ingénieurs territoriaux et des cadres de santé territoriaux.

En vue de permettre aux personnels qui remplissent les conditions statutaires pour bénéficier de tels avancements de grade dès cette année, nous vous proposons de bien vouloir soumettre pour avis, lors d'une prochaine séance du CTP, des projets de ratios à 100%, conformes à ceux existant actuellement pour les anciens cadres d'emploi correspondants.

Nous avons été récemment informés du fait que les CAP avancements de grade et promotions internes étaient avancées au 15 septembre prochain sans que de tels projets n'aient, pour l'heure, été présentés en CTP.

Aussi, en vue de reconnaître, dès cette année, l'excellence des mérites des candidats remplissant les conditions pour bénéficier d'un avancement de grade dans ces nouveaux cadres d'emplois, nous vous renouvelons notre proposition visant à bien vouloir soumettre à l'avis du CTP des projets de fixation de ratios avant la tenue de la CAP. A défaut, un CTP étant prévu fin septembre, les CAP pourraient ensuite être réunies courant octobre ou novembre pour examiner les tableaux qui n'auront pas pu être étudiés à la CAP du 15 septembre.

Comptant vivement sur l'attention toute particulière que vous saurez porter à cette demande légitime des personnels et de leurs représentants, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Président, l'expression de nos cordiales salutations.

Pour le Syndicat Force Ouvrière
Le secrétaire général

Christophe ODERMATT

Siège : 100 avenue d'Alsace - 68000 COLMAR - ☎ : 07.82.70.14.53
@ : contact@fodpt68.fr